



CARDH



*Handwritten notes:*  
L. 13/10/2014  
T.D.  
MOPOD  
[Signature]

"Lutttons pour le respect et la promotion de la dignité humaine"

## Pour résoudre la crise haïtienne actuelle

**En guise d'introduction :** Pour le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH), la situation actuelle exige à ce que chaque acteur concerné assume ses responsabilités. Ce document qu'il adresse aux principaux protagonistes de la crise et à la population en général s'articule autour de deux (2) parties. La première essaye de placer la crise dans son contexte et d'en identifier les acteurs. Ici, le but est de favoriser une meilleure compréhension de sa dimension (juridique, politique, institutionnelle). La seconde, constituée de huit (8) points essentiels, porte sur une proposition de réponse, tout en tenant compte de certains paramètres fondamentaux de la question.

**Proposition de sortie de crise (10/10/2014)**

### I-Mise en contexte et acteurs de la crise

Haïti, en ce dernier trimestre de l'année 2014 et à quelque deux (2) mois de la fin de la quarante-neuvième (49ème) législature (deuxième lundi du mois de janvier 2015), se trouve à un moment décisif de son histoire. La façon dont les principaux protagonistes gèrent cette crise pré-électorale déterminera non seulement le devenir du pays pour, au moins, les deux (2) prochaines décennies, mais aussi indiquera le niveau de maturité des leaders politiques haïtiens par rapport à la gestion de la res publica.

Il revient donc au premier chef à l'exécutif (notamment le premier mandataire de la République, le président), au sénat de la République, particulièrement le « groupe » des six (6) sénateurs, la voix discordante, et à l'opposition « radicale » de trouver une issue favorable et honorable à la crise, car ils en sont les principaux protagonistes.

Cependant, si aucune solution n'y est trouvée, elle aura des répercussions sur tous les secteurs vitaux de la vie nationale. C'est pour cela qu'ils doivent tous agir pour aider les principaux protagonistes à y trouver une issue. En effet, les



CARDH

*"Luttons pour le respect et la promotion de la dignité humaine"*

conséquences de cette crise affecteront toute la société, notamment les plus pauvres du pays (plus de 70 % de la population) qui « payent » toujours le prix du fantaisisme, du caprice et de la mesquinerie des politiciens (es), soutenus souvent par d'autres secteurs de la vie nationale, depuis des décennies.

**Proposition de sortie de crise (10/10/2014)**

Leur situation socio-économique (les plus pauvres) est précaire et s'aggrave de jour en jour (à rappeler qu'Haïti devient le pays le plus pauvre de son hémisphère). Une réalité qui n'est pas propice à la démocratie, au respect des droits humains, à la gouvernance démocratique et au développement durable.

Nos querelles intestines, notre individualisme outré, l'absence de leadership et de vision éclairés au niveau de la vie politique et notre volonté de prendre le pouvoir et de le conserver à n'importe quel prix nous enferment dans une transition démocratique à n'en plus finir. Et, les institutions ne peuvent pas remplir leur rôle.

Le pays n'est pas à la hauteur des «vœux» de notre grande charte fondamentale qui proclame dans son préambule que « le peuple haïtien proclame la présente constitution pour garantir ses droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté et la poursuite du bonheur ; conformément à son acte de l'indépendance et à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Pour constituer une nation haïtienne socialement juste, économiquement libre et politiquement indépendante. Pour rétablir un État stable et fort, capable de protéger les valeurs, les traditions, la souveraineté, l'indépendance et la vision nationale. Pour implanter la démocratie qui implique le pluralisme idéologique et l'alternance politique et affirmer les droits inviolables du peuple haïtien. Pour assurer la séparation, et la répartition harmonieuse des pouvoirs de l'État au service des intérêts fondamentaux et prioritaires de la nation. Pour instaurer un régime gouvernemental basé sur les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, l'équité économique, la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale,



CARDH

*"Luttons pour le respect et la promotion de la dignité humaine"*

par une décentralisation effective. Pour assurer aux femmes une représentation dans les instances de pouvoir et de décision qui soit conforme à l'égalité des sexes et à l'équité de genre ».

**Proposition de sortie de crise (10/10/2014)**

Il est important de souligner, de manière substantielle, certains facteurs d'ordre conjoncturel qui concourent à ce schisme et d'identifier les acteurs qui y sont impliqués afin de proposer des idées qui pourraient aider à sortir le pays de ce borbier.

### **1-L'exécutif :**

#### **1-1-La présidence**

Les échéances électorales n'ont pas été respectées (2011, 2012, 2013). Or, l'exécutif, aux termes de la constitution, est le garant de la bonne marche des institutions. De surcroît, des prises de paroles publiques du président de la République ont généré des situations conflictuelles et créé une situation de non confiance.

#### **1-2-Le gouvernement**

L'image phagocytaire projetée par le gouvernement (sa taille et sa dimension, des actions dupliquées, propagandes...) laisserait l'impression que la campagne électorale serait unilatéralement déjà ouverte. Or, des conditions doivent être créées par l'exécutif pour que les partis politiques puissent travailler dans la perspective des élections. Ce qui amène souvent l'opposition à crier au scandale et à en conclure que le principe de l'égalité des armes n'est pas garanti.

### **2-Le parlement :**

Les attributions essentielles du parlement est de légiférer (lois), en fonction des besoins fondamentaux de la population, et de contrôler l'action gouvernementale. Les résultats d'une législature ou d'un parlementaire ne se mesurent pas à l'aune de la concrétisation des projets relevant de la compétence des maires, mais plutôt des lois votées et du contrôle rationnel des politiques publiques aptes, notamment, à changer les conditions de vulnérabilité extrême de la grande majorité de la



CARDH

*"Luttons pour le respect et la promotion de la dignité humaine"*

population (approche fondée sur les droits humains). Malheureusement, on assiste à une quarante-neuvième (49ème) législature très pauvre, en matière de production par exemple, et, parfois, à des postures parlementaires non conformes à la fonction. On y constate aussi, des voix discordantes, des situations de blocage, etc.

### **3-Le pouvoir judiciaire :**

*Proposition de sortie de crise (10/10/2014)*

Dans tout pays où la démocratie et l'État de droit sont fonctionnels, le pouvoir judiciaire, en plus de ses attributions essentiellement juridiques, à une fonction hautement morale (cette femme aux yeux bandés tenant une balance et un glaive!). Le pouvoir judiciaire haïtien est, malheureusement, décrié et ne peut même pas jouer son rôle consultatif par rapport à certaines questions importantes auxquelles il faudrait, au moins, l'avis d'une institution légalement constituée (l'absence, par exemple, du Conseil constitutionnel prévu par la constitution qui pourrait donner des avis sur certaines décisions de l'exécutif).

### **4-Les partis politiques :**

Généralement, les problèmes de structuration, de modernisation et de vision des partis politiques en Haïti donnent lieu à une multiplicité de voix sans une diversité de propositions convaincantes et réalistes par rapport à la crise (quelques partis politiques constituent l'exception). La loi sur les partis politiques, votée au parlement, pourrait aider à résoudre certains problèmes de ce secteur. Cependant, elle n'est toujours pas appliquée.

### **5-La société civile :**

Au niveau de la société civile, en général, il n'y a pas encore de plan d'action commune et de stratégies qui aideraient le pays à s'en sortir. Dans certaines situations, on peut constater certains efforts communs qui se révèlent largement insuffisants, si l'on tient compte notamment de son rôle et des vrais problèmes du pays. Car, dans une société comme la nôtre



CARDH

*"Luttons pour le respect et la promotion de la dignité humaine"*

où il y a une crise profonde et l'État n'est plus en mesure d'assumer ses responsabilités, la société civile se doit d'être l'initiatrice d'actions concrètes pour y apporter des réponses pertinentes.

**Proposition de sortie de crise (10/10/2014)**

Vu la complexité de la situation, et la nécessité pour les acteurs de jouer leur rôle en fonction de leur responsabilité, les organismes de droits humains, l'une des composantes importantes de la société civile, et acteur à part entière de la cause de la démocratie et de la bonne gouvernance, doivent, inévitablement, réaffirmer leurs inquiétudes face à cette situation d'instabilité politique constante que connaît le pays depuis plusieurs décennies.

Ainsi, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH), dans la perspective de contribuer à la résolution de la crise, fait cette proposition qui s'adresse aux principaux protagonistes et à la société en général.

## II-Proposition de réponse

### **1-À propos du mandat du président Martelly:**

Le président Michel Joseph Martelly doit terminer son mandat constitutionnel de cinq (5) ans. En effet, il faut finir définitivement avec cette pratique de « voye ale ». Plus de vingt-cinq (25) ans après l'adoption de la constitution de 1987, les actions politiques doivent aider à consolider certains acquis démocratiques irréversibles.

La présidence, en tant qu'institution, doit être sauvegardée et ne doit pas être banalisée. Il faut noter, ici, que le président, pour sa part, doit s'efforcer davantage de respecter les lois et les principes républicains et de ne pas se laisser emporter par des tentations dictatoriales et totalitaires.



CARDH

*"Luttons pour le respect et la promotion de la dignité humaine"*

## **2-À propos du gouvernement :**

Selon le président du sénat de la République et de l'Assemblée nationale (AN), le sénateur Deras Dieuseul Simon, le vrai enjeu de la crise, c'est le premier ministre Lamothe. Il a, explicitement, affirmé que les six (6) sénateurs veulent, en réalité, que le premier M. Lamothe soit éjecté. Donc, il faut que la crise soit abordée avec sérieux, sans plaisanterie. Le renvoi du premier ministre Lamothe peut être à l'ordre du jour d'une discussion franche et sérieuse. À noter, par ailleurs, qu'à partir du deuxième lundi de janvier 2015, il ne sera plus légitime, car l'institution qui lui a donné mandat et l'a autorisé à occuper cette fonction, c'est-à-dire le parlement, sera dysfonctionnelle. Autrement dit, il ne pourra plus agir au nom des citoyens (es).

**Proposition de sortie de crise (10/10/2014)**

S'il faut avoir un autre premier ministre, proche de l'exécutif ou non, qui peut inspirer confiance, faire une gestion équilibrée de la chose publique et former un gouvernement d'ouverture..., ceci doit être dans l'agenda des négociations.

Par contre, s'il faut, dans l'esprit de résoudre la crise, négocier certains ministères importants pour que l'équilibre soit fait, l'opposition et les six sénateurs doivent en être d'accord. Car, il faut aussi tenir compte de l'exécutif dans la dynamique.

## **3-À propos du mandat du deuxième tiers du sénat et de la chambre des députés :**

Les députés et le deuxième tiers du sénat doivent partir le deuxième lundi du mois de janvier 2015, conformément à la constitution de la République. La situation actuelle exige que l'on négocie, fasse des concessions et s'assure que les institutions puissent continuer d'exister.

Cependant, certains principes et dispositions de la constitution doivent être respectés, notamment la durée constitutionnelle des mandats des élus. En effet, quand on fait des compromis politiques en raison d'une crise, l'idée principale devant guider les protagonistes, c'est d'arriver à réguler la situation et de ne pas transiger sur certains principes constitutionnels.



CARDH

"Luttons pour le respect et la promotion de la dignité humaine"

#### **4-À propos des garanties qui doivent être données par l'exécutif :**

L'un des enjeux majeurs de la crise serait un problème de confiance par rapport aux élections législatives et locales qui doivent avoir lieu. Une telle inquiétude serait fondée, si l'on se réfère généralement aux élections antidémocratiques et frauduleuses organisées après le départ de l'ancien dictateur Duvalier (manœuvres de toutes sortes, des présidents contrôlent les CEP à des fins personnelles...).

*Proposition de sortie de crise (10/10/2014)*

L'exécutif doit prendre publiquement un certain nombre d'engagements convaincants. Le président doit notamment annoncer solennellement qu'il ne dirigera pas le pays par décret après le deuxième lundi de janvier 2015. Et tous les secteurs social, politique et économique doivent l'exiger catégoriquement. De janvier à mai 2015, l'accent de l'action politique devra être mis essentiellement sur les élections, et aucune décision non essentielle pour le fonctionnement et la survie de la nation ne sera adoptée.

#### **5- À propos du CEP :**

De manière explicite, l'une des exigences faites par les six (6) sénateurs de l'opposition est la formation d'un nouveau CEP basé sur l'article 189 de la constitution qui est repris par l'amendement constitutionnel.

Cet article prescrit qu'en attendant l'établissement du Conseil électoral permanent prévu dans la présente constitution, le Conseil électoral provisoire (CEP) de neuf (9) membres, chargé de l'exécution et de l'élaboration de la loi électorale devant régir les prochaines élections et désigné de la façon suivante:

- un par l'Exécutif, non fonctionnaire;
- un par la Conférence épiscopale;
- un par le Conseil consultatif;
- un par la Cour de cassation;
- un par les organismes de défense des droits humains ne participant pas aux compétitions électorales;
- un par le Conseil de l'université;



CARDH

*"Luttons pour le respect et la promotion de la dignité humaine"*

- un par l'Association des journalistes;
- un par les Cultes réformés;
- un par le Conseil national des coopératives.

**Proposition de sortie de crise (10/10/2014)**

On peut former un autre CEP en se basant sur cet article, car huit (8) secteurs existent déjà. L'exécutif, aux termes de l'article 289.2, y proposera le ou la représentant (e) du secteur manquant (le Conseil consultatif). Cet article prescrit qu'« en cas d'abstention d'un corps ou organisation sus-visé, l'exécutif comble la ou les vacances ».

Dans un délai raisonnable (entre huit et quinze jours), les secteurs seront en mesure de désigner leur représentant (e). Il suffit que le dialogue et les négociations se fassent avec sérieux et dans un esprit patriotique.

#### **6-À propos de la tenue et de la crédibilité des élections :**

Le président doit prendre toutes les dispositions et donner toutes les garanties qu'il va organiser les élections au premier trimestre de l'année 2015 (février au plus tard). Certains actes administratifs de l'actuel CEP, qui ne sont pas contestés, pourraient être maintenus. Et, certains (es) conseillers (es) qui, heureusement, inspirent confiance et prouvent qu'il y a encore des hommes et des femmes honnêtes dans ce pays, peuvent être proposés (es) par les secteurs prévus par l'article 289.

#### **7-À propos du dialogue :**

Il faut continuer avec le dialogue et créer une commission ou un groupe de travail (avec des personnalités sérieuses, honnêtes et désintéressées) sur cette question importante pour la société haïtienne. Face aux multiples problèmes qui rongent la société haïtienne (misère, problème institutionnel et de gouvernance, violations des droits humains, la faim, chômage...) un président ne saurait aucunement prendre son temps pour écouter chaque secteur dans une «éternelle consultation». Les séances de consultations doivent être menées avec sérieux afin d'esquisser le vrai dialogue sur les problèmes structurels du pays. Les mêmes causes produisent





CARDH

*"Luttons pour le respect et la promotion de la dignité humaine"*

les mêmes effets dans les mêmes circonstances, une solution durable aux vrais problèmes d'Haïti devra donc passer par une volonté réelle des élites ( problèmes structurels).

**Proposition de sortie de crise (10/10/2014)**

### **8-À propos des six (6) sénateurs (voix discordante) :**

Comme souligné plus haut, les six (6) sénateurs, l'actuelle voix discordante du parlement, deviennent l'un des principaux protagonistes de la crise. Ils doivent prouver leur bonne foi conformément à la rencontre du 03 octobre 2014. Ils ne doivent pas avoir à l'esprit qu'ils doivent tout gagner. Si l'exécutif fait des concessions importantes, ils doivent voter les amendements à la loi électorale, dans le respect des procédures prévues à cet effet, et l'exécutif devra convoquer immédiatement la chambre des députés pour voter le texte dans les mêmes termes (une semaine suffira).

**En guise de conclusion :** Le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) aimerait rappeler aux principaux protagonistes (exécutif, sénat, opposition) qu'ils ont une responsabilité historique au regard de la population qui est en proie à l'extrême pauvreté et du pays qui, plus de deux-cent (200) ans après son indépendance (1804) ayant largement contribué à changer le cours de l'histoire de l'humanité, serait aujourd'hui la risée du monde.

Pour l'histoire, il faut, en outre, rappeler qu'Haïti a joué un rôle important dans la formation de l'ONU (1945), grâce à la compétence et au dynamisme du diplomate haïtien Émile St Lot. Elle a aussi aidé l'Amérique latine dans sa quête de liberté au XIXème siècle et d'autres pays des continents africain, américain et européen.

Les protagonistes doivent prouver que le pays compte encore des hommes et des femmes sérieux (es), soucieux (es) de l'intérêt collectif et qui sont à la hauteur de ce moment historique, difficile et complexe. Il faudra inévitablement trouver une issue à la crise au-delà de toute idée ou solution toute faite.



CARDH

*"Luttons pour le respect et la promotion de la dignité humaine"*

La communauté internationale, notamment les pays qui se disent amis d'Haïti, doivent mettre toute leur poids dans la balance pour aider à en trouver une solution durable, sans ingérence de mauvais aloi.

**Proposition de sortie de crise (10/10/2014)**

Sinon, nous serons tous des perdants (es). Et la nouvelle donne de 2015 sera, malheureusement, contrôlée par des acteurs (trices) « inconnus (es)», et le pays deviendra encore plus vulnérable (misère, chômage, instabilité, insécurité, médiocrité, grande corruption...).

Faisons encore l'histoire !

### **Ce qu'il faut retenir :**

- 1-Respect des mandats constitutionnels présidentiels et parlementaires ;
- 2-Pas de prorogation de mandat ;
- 3-Le parlement demeurera après le deuxième lundi du mois de janvier 2015 avec l'autre tiers du sénat ;
- 4-Des garanties doivent être données par l'exécutif, notamment le président Martely, pour l'organisation des élections et l'option de diriger le pays par décret après le deuxième lundi du mois janvier 2015 doit être explicitement et formellement écartée ;
- 5-Un autre gouvernement pour résoudre cette crise dont le président Martely définirait les contours lors du dialogue ;
- 6- De janvier à mai 2015, toute décision qui n'est pas évidente et incontournable pour le fonctionnement de l'État ne sera pas adoptée par l'exécutif aux termes d'un accord politique ;
- 7-Formation d'un nouveau CEP selon l'article 289 de la constitution ;
- 8-Le premier tour des élections doit avoir lieu en février 2015 et le second tour en avril 2015.

*Maître Gédéon JEAN, Directeur exécutif du CARDH*

